

Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord
États financiers
au 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 13
Annexes	14 - 16



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
810, rue Bossé, 2^e étage
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1L6

T 418 589-2013

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Raymond Chobert Audit Thaurin S.E.N.C.R.L.

Baie-Comeau
Le 12 juin 2024

Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Apports (note 3)	2 010 435	1 458 568
Droits d'inscription aux Jeux du Québec	43 185	38 457
Commandites et dons	12 000	3 500
Secondaire en spectacle (annexe F)	33 909	45 480
Cotisations des membres	17 251	17 600
Services-conseils et secrétariat	<u>101 572</u>	<u>55 766</u>
	<u>2 218 352</u>	<u>1 619 371</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	625 189	493 825
Projets (annexe A)	1 275 467	804 623
Transports et communications (annexe B)	148 948	146 395
Services professionnels (annexe C)	37 545	20 596
Frais d'occupation des locaux (annexe D)	75 968	53 902
Fournitures et approvisionnement (annexe E)	38 277	36 562
Secondaire en spectacle (annexe F)	<u>33 909</u>	<u>45 480</u>
	<u>2 235 303</u>	<u>1 601 383</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(16 951)</u>	<u>17 988</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

				2024	2023
	Affecté	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	37 767		386 782	424 549	406 561
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 767)	(5 708)	(8 476)	(16 951)	17 988
Affectation d'origine interne		19 890	(19 890)		
Solde à la fin	<u>35 000</u>	<u>14 182</u>	<u>358 416</u>	<u>407 598</u>	<u>424 549</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(16 951)	17 988
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 708	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(149 316)	246 672
Frais payés d'avance	(498)	628
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	227 836	(75 072)
Apports reportés afférents aux opérations courantes	220 268	412 330
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>287 047</u>	<u>602 546</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme	(250 000)	(350 000)
Immobilisations corporelles	(19 890)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(269 890)</u>	<u>(350 000)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(40 000)	
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(22 843)	252 546
Encaisse au début	<u>2 260 652</u>	<u>2 008 106</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 237 809</u></u>	<u><u>2 260 652</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord

Situation financière

au 31 mars 2024


	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 237 809	2 260 652
Dépôts à terme, 4,65 %, 4,25 % et 5,05 %, échéant en juin 2024, en janvier 2025 et en mars 2025	600 000	350 000
Comptes clients et autres créances (note 4)	211 052	61 736
Frais payés d'avance	1 956	1 458
	<u>3 050 817</u>	<u>2 673 846</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	14 182	
	<u>3 064 999</u>	<u>2 673 846</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	323 240	95 404
Apports reportés afférents aux opérations courantes (note 7)	2 334 161	2 113 893
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 8)		40 000
	<u>2 657 401</u>	<u>2 249 297</u>
ACTIF NET		
Non affecté	358 416	386 782
Investi en immobilisations	14 182	
Affecté (note 12)	35 000	37 767
	<u>407 598</u>	<u>424 549</u>
	<u>3 064 999</u>	<u>2 673 846</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission de promouvoir et développer les loisirs et les sports sur la Côte-Nord. Il est un organisme à but non lucratif exempté d'impôts au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives	3 ans
Équipement et outillage	3 ans
Système informatique	5 ans

Constatation des produits

Apports, commandites et dons

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports et les commandites et dons. Selon cette méthode, les apports et les commandites et dons affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports et les commandites et dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Jeux du Québec, Secondaire en spectacle, services-conseils et secrétariat

Les principales sources de produits de l'organisme sont les revenus des Jeux du Québec, de Secondaire en spectacle et des services-conseils et secrétariat et sont constatées lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Contributions

Les contributions des membres sont constatées linéairement sur la période de leur adhésion, à la condition que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

3 - APPORTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Partenariats divers - Saines habitudes de vie	370 942	148 094
Gouvernement du Québec - Kino Québec	439 007	376 306
Gouvernement du Québec - Fonctionnement	670 752	644 753
Gouvernement du Québec - Autres	471 646	266 071
Autres	58 088	23 344
	<u>2 010 435</u>	<u>1 458 568</u>

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes clients	20 870	19 233
Apports à recevoir	160 539	30 657
Taxes à la consommation	29 643	11 846
	<u>211 052</u>	<u>61 736</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	12 946	6 713	6 233	
Équipement et outillage	35 562	32 897	2 665	
Équipement informatique	62 993	57 709	5 284	
	<u>135 231</u>	<u>121 049</u>	<u>14 182</u>	-

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	281 423	81 163
Salaires et charges sociales à payer	41 817	14 241
	<u>323 240</u>	<u>95 404</u>

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéficiaires) totalisent 25 016 \$ au 31 mars 2024 (0 \$ au 31 mars 2023).

Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

7 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX OPÉRATIONS COURANTES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	2 113 893	1 701 563
Nouveaux apports	625 227	1 208 117
Montant constaté aux résultats	<u>(404 959)</u>	<u>(795 787)</u>
	<u>2 334 161</u>	<u>2 113 893</u>

8 - DETTE À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Emprunt, sans intérêt, remboursé au cours de l'exercice		40 000
Tranche échéant à moins de un an		40 000
	<u>-</u>	<u>-</u>

9 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme pour un local et du matériel, à verser une somme minimale de 28 522 \$.

Le contrat pour le local échoit en juillet 2024 et le contrat pour le matériel échoit en février 2025.

10 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Les principaux reclassements effectués, au 31 mars 2023 et pour l'exercice terminé à cette date, sont les suivants :

- Des charges de frais de gestion ont été annulées en contrepartie de produits de la même nature pour un montant total de 17 625 \$.

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les comptes clients étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

11 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours d'un exercice précédent, l'organisme a affecté à même les ressources non affectées, par résolution du conseil d'administration, un montant de 37 767 \$. Cette somme devait servir, au cours des exercices futurs, pour certains programmes et projets tels que le programme de soutien plein air et le projet de ressource innu. De plus, l'organisme compte également utiliser des sommes pour promouvoir l'activité physique au sein de la clientèle jeunesse spécifiquement féminine, ainsi que pour l'ajustement des échelons des contrats de travail des employés permanents et pour le réaménagement des espaces de travail. Au cours de l'exercice, la société a utilisé 2 767 \$ de cette affectation.

Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	ANNEXE A	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
PROJETS		
Ministère de la Culture et des Communications	38 777	50 047
Kino-Québec	444 259	378 964
Saines habitudes de vie	288 911	76 748
Autres projets	105 743	142 998
Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS)	46 325	6 849
Institut national du sport du Québec (INSQ)	26 556	8 945
Club de marche	26 182	6 777
Mamu/Ensemble/Together (MET)		17 221
Formation des intervenants	15 749	12 500
Fond transport interrégional	26 542	
Centrale d'équipement	209 745	102 058
Projet EX3	46 678	1 516
	<u>1 275 467</u>	<u>804 623</u>

	ANNEXE B	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		
Déplacements et représentation - administrateurs	220	5 446
Déplacements et représentation - personnel	28 008	33 997
Déplacements - Jeux du Québec	28 836	15 043
Télécommunications	7 551	7 140
Inscription, repas, costume et divers Jeux du Québec	48 971	27 301
Publicité et promotion	19 343	43 284
Timbres et messagerie	2 734	3 428
Gala Méritas	13 285	10 401
Colloque - Unité régionale loisir et sport		355
	<u>148 948</u>	<u>146 395</u>

	ANNEXE C	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
SERVICES PROFESSIONNELS		
Honoraires professionnels	18 296	7 032
Assurance	426	406
Contrats spécifiques	10 000	7 665
Formation, stages et perfectionnement	8 823	5 493
	<u>37 545</u>	<u>20 596</u>

Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord

Autre annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	ANNEXE F	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
SECONDAIRE EN SPECTACLE		
Revenus		
Subvention de la corporation Secondaire en spectacle	10 277	22 748
Apports reportés des années antérieures		5 180
Adhésion des écoles participantes au programme Secondaire en spectacle	13 500	12 500
Revenus d'inscription et de participation au RVPQ	3 902	1 680
Autres	6 230	3 372
	<u>33 909</u>	45 480
Charges		
Salaires et charges sociales	14 934	14 237
Frais de déplacement et de séjour	3 876	1 210
Dépenses liées à la participation au RVPQ	4 902	4 426
Finale régionale	10 197	25 607
	<u>33 909</u>	45 480
Insuffisance des revenus par rapport aux charges		

Le projet Secondaire en spectacle inclut les activités entourant le RVPQ 2023, les finales locales ayant eu lieu entre les mois d'octobre 2023 et mars 2024 ainsi que les finales régionales 2024.